



# FICHE SIGNALÉTIQUE

Préparée conformément à la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses aux États-Unis : 29 CFR 1910.1200 (2012)

Date de révision : 18-avr.-2017

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Nom du produit : Cesium Formate Solution

Code du produit : CESFORMSOL

Synonymes : CsCOOH-H<sub>2</sub>O, Saumure de formate de césium

Utilisation recommandée : Fluides de forage et de complétion: Produits industriels

Restrictions d'utilisation: Non applicable.

Fournisseur :

Tantalum Mining Corporation of Canada, Ltd. (TANCO) Bernic Lake C.P. 2000 Lac du Bonnet (MB) R0E 1A0 CANADA Tél. : 1-204-884-2400 Télec. : 1-204-884-2211	Cabot Specialty Fluids C/O Cabot Corporation 4400 North Point Parkway Suite 200 Alpharetta, Georgia 30022 États-Unis Tél : +1-678-297-1300 Courriel : csf.americas@cabotcorp.com
---	---

**Téléphone en cas d'urgence :** Service tous les jours, 24 heures sur 24  
États-Unis : CHEMTREC 1 800 424-9300 ou 1 703 527-3887  
Canada : CANUTEC 1 613 996-6666  
International CHEMTREC : 1 703 741-5970 ou 1 703 527-3887

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

**Statut réglementaire de l'OSHA :** Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Toxicité aiguë - orale : Catégorie 4

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2A

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Catégorie 2

Éléments d'étiquetage**Mention d'avertissement :**

AVERTISSEMENT

## Mentions de danger :

Nocif en cas d'ingestion  
Provoque une sévère irritation des yeux  
Susceptible de nuire à la fertilité  
Peut causer des lésions à des organes (reins, glandes surrénales, système nerveux, sang)  
à la suite d'une exposition prolongée ou répétée

## Conseils de prudence - Prévention

- Se procurer les instructions avant l'utilisation
- Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
- Ne pas respirer les brouillards/ les vapeurs/ les aérosols
- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
- Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

## Conseils de prudence - Réponse

- EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

## Yeux

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

## Ingestion

- EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
- Rincer la bouche

## Conseils de prudence - Entreposage

- Garder sous clef

## Conseils de prudence - Élimination

- Eliminer le contenu/le récipient selon les réglementations locales, régionales, nationales and internationales

Dangers non classés autrement (DNCA) Veuillez vous référer aux phrases de danger et de précautions listées ci-dessus.

Effets potentiels sur la santé**Principales voies d'exposition :**

Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation

Contact avec la peau :	Peut provoquer une irritation. Éviter le contact avec la peau.
Inhalation :	Du fait de son état liquide, cette matière n'est pas supposée présenter de danger significatif par inhalation. Les aérosols ou le produit sec peuvent être irritants pour les voies respiratoires. Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume.
Ingestion :	Des effets indésirables sur les appareils à organes multiples ont été observés chez des animaux à la suite d'une exposition orale répétée au formate de césium. Toutefois, on ne s'attend pas à ce que ces effets soient présents dans des conditions normales de manutention. Voir la Section 11.
Effets sur la reproduction :	Système reproducteur mfle. Voir la section 11.
Cancérogénicité :	Ne contient aucune des substances inscrites par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer), le NTP (National Toxicology Program), l'OSHA (administration de la sécurité et de la santé au travail aux États-Unis), l'ACGIH (conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux) ou l'U.E. (Union européenne). Voir également la section 11.
Effets sur les organes cibles :	Yeux, Peau, Appareil respiratoire, Reins, Glande surrénale
Troubles médicaux aggravés par une exposition :	Trouble respiratoire, Troubles de la glande surrénale
Effets environnementaux possibles :	Aucun connu. Voir la section 12.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Synonymes : CsCOOH-H<sub>2</sub>O, Saumure de formate de césium.

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Secret commercial
Formiate de césium	3495-36-1	60-84	-
Eau	7732-18-5	16-40	-
Sels de carbonate et de bicarbonate de sodium et(ou) de potassium	VARIOUS	0-5	-

Autres informations :

Le trait d'union (-) signifie « sans objet »

Le Formiate de Césium peut contenir jusqu'à 5% d' "autres formiates alcalins" en tant qu'impuretés résultant du processus de production. Ces formiates alcalins ne sont pas ajoutés intentionnellement dans notre saumure de formiate de césium mais font partie de notre substance le "formiate de césium" (selon la définition d'une substance telle que donnée dans la Règlementation Nationale sur le Contrôle des Substances Chimiques) et ne peuvent être retirés du matériel. Ces impuretés ont été testées avec notre produit.

#### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

##### PREMIERS SOINS

Contact avec la peau	Laver abondamment avec l'eau et du savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Demander une assistance médicale si des rougeurs, un gonflement, des démangeaisons ou une combustion se produisent.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Demander une assistance médicale en cas de rougeurs, d'un gonflement, de démangeaisons, de brûlures ou de perturbations visuelles.
Inhalation	En cas de toux, d'essoufflement ou autres problèmes respiratoires, transporter à l'air frais. Demander une assistance médicale si les symptômes persistent. Si nécessaire, rétablir une respiration normale en utilisant les mesures standard de premiers soins.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Si la personne est consciente, faire boire plusieurs verres d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Demander une assistance médicale.

##### Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes :	Les symptômes et les effets connus les plus importants sont décrits à la Section 2 et/ou à la Section 11.
-------------	---

##### Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux médecins :	Traiter en fonction des symptômes.
---------------------	------------------------------------

#### 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés :	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), une poudre extinctrice ou de l'eau. En cas d'utilisation d'eau, une pulvérisation de type brouillard est conseillée.
Agents extincteurs inappropriés :	Aucun connu.
Dangers particuliers associés au produit chimique :	La combustion produit des fumées irritantes.
Produits de combustion dangereux :	Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Oxydes de césium.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers :	En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Porter les équipements de protection appropriés.
Risque d'explosion de la poussière:	Non applicable: La saumure au formiate de césium est une solution aqueuse

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

##### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles :	Éviter la formation de poussière et d'aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir aussi la Section 8.
----------------------------	---

##### Précautions environnementales :

Précautions environnementales : Endiguer le déversement si cela peut se faire sans danger. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus. Voir également la Section 13.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement : Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage : Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants étiquetés convenablement. Voir la Section 13.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière et d'aérosols. Ne pas respirer les aérosols ou la poussière de la matière sèche. S'assurer une ventilation appropriée à la machinerie, ainsi qu'aux endroits où de la poussière, un aérosol ou une bruine peuvent être générés. Éviter d'ingérer. Éviter une exposition prolongée ou répétée.

Considérations générales sur l'hygiène : Se laver soigneusement le visage et les mains après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

#### **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conditions d'entreposage : Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Ne pas entreposer avec des agents oxydants forts.

Matières incompatibles : Agents oxydants forts, Catalyseurs au Platine. Élastomères de type NBR ou Viton à haute température et durée d'exposition importante.

### 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition : Il n'y a pas de limite d'exposition identifiée pour ce produit.

Contrôles d'ingénierie : S'assurer une ventilation adéquate pour minimiser les expositions.

#### Équipement de protection individuelle [ÉPI]

Protection respiratoire : Un appareil respiratoire homologué peut être nécessaire si la ventilation locale n'est pas adéquate. Protection respiratoire selon les normes EN 149 et OSHA 1910.134.

Protection des mains : Porter des gants appropriés (selon les normes EN 374 et OSHA 1910.138): Gants imperméables. Gants caoutchouc nitrile. Gants en caoutchouc. gants en PVC ou autre matière plastique.

Protection des yeux/du visage: Protection des yeux et du visage selon les normes EN 166 et OSHA 1910.133: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Porter un masque facial en cas d'éclaboussures.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection imperméable aux produits chimiques en cas de risque de contact cutané.

Autre : Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Il doit y avoir une douche oculaire et une douche de sécurité d'urgence à proximité.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:** Conformément à toute la réglementation locale et aux exigences en matière de permis.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique :	Liquide	Odeur :	Aucune.
Aspect :	Liquide Incolore	<b>Seuil de perception de l'odeur :</b>	Non applicable
Couleur :	incolore		
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>	
pH :	9 - 11	(mesuré dans une dilution 1:10 avec de l'eau)	
Point de fusion/point de congélation :	0 - 5.1 °C	Selon OCDE 102/ Méthode UE A.1	
<b>Point d'ébullition / domaine d'ébullition :</b>	112 °C - 145 °C	Voir le Manuel technique sur les formiates de Cabot Specialty Fluids	
<b>Taux d'évaporation :</b>	< 0	@ 20 °C	
Pression de vapeur :	400 - 2250 Pa	selon OCDE 104	
Densité de vapeur :		Aucune information disponible	
Densité :	1.05-2.40 g/cm <sup>3</sup>		
Masse volumétrique apparente :		Aucune information disponible	
Densité à 20 °C :	1.05-2.40	@ 15.6 °C Voir le Manuel technique sur les formiates de Cabot Specialty Fluids	
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	84.6 - 86.6%	@ 20+/- 0,5 °C	
Solubilité(s) :		Voir le Manuel technique sur les formiates de Cabot Specialty Fluids	
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	< -2.20	Aucun potentiel de mener à une bioconcentration	
Température de décomposition :	> 200 °C	Voir le Manuel technique sur les formiates de Cabot Specialty Fluids	
Viscosité :	1.7 - 10 cP	@ 20 °C	
Viscosité cinématique :		Aucune information disponible	
Viscosité dynamique :		Aucune information disponible	
Propriétés comburantes :	Agent réducteur doux, qui peut réagir vigoureusement en cas de contact avec des oxydants		
Point de ramollissement :		Non applicable	
Teneur en COV (%) :		Non applicable	
% de matières volatiles (par volume) :		Aucun renseignement disponible	
% de matières volatiles (par volume) :		Aucun renseignement disponible	
Tension de surface :	72.4 mN/m	à 21,0 ± 0,5 °C pour une solution de 1,04 g/L.	

Propriétés explosives :	Non applicable. Solution aqueuse à faible pression de vapeur Aucun groupement chimique associé à des propriétés inflammables ou explosives
<b>Point d'éclair :</b>	Non applicable.
inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	Non inflammable
<b>Limite supérieure d'explosion dans l'air</b> (g/m <sup>3</sup> ) :	Non applicable
<b>Limite inférieure d'explosion dans l'air</b> (g/m <sup>3</sup> ) :	Non applicable
<b>Température d'auto-inflammation :</b>	Non applicable.
<b>Température minimale d'inflammation :</b>	Non applicable
<b>Énergie minimale d'inflammation :</b>	Non applicable
<b>Énergie d'inflammation :</b>	Aucun renseignement disponible
Pression explosive absolue maximale :	Non applicable
Vitesse maximale de la hausse de pression :	Non applicable
Vitesse de combustion :	Non applicable
Valeur Kst :	Non applicable
<b>Classification de l'explosion de poussière :</b>	Non applicable
« Aucune information disponible » indique qu'aucun essai n'a été effectué. Le paramètre est répertorié comme « Sans objet » du fait de la nature du produit: Solution aqueuse à faible pression de vapeur	

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :	Réagit avec des oxydants forts.
Stabilité :	Stable dans les conditions de manutention et de stockage recommandées.
Possibilité de réactions dangereuses :	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse :	Il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.
Conditions à éviter :	Éviter tout contact avec des agents oxydants forts. Lors de longues expositions à des températures élevées, et au contact avec certains catalyseurs, il peut se dégager une certaine quantité de gaz (H <sub>2</sub> et CO). Le plus grand risque est présent quand du formate sec en poudre vient en contact avec un catalyseur au platine. On conseille aux utilisateurs de se procurer le manuel technique sur le format de Cabot Specialty Fluid (CSF), Section A13 auprès d'un représentant de CSF pour des renseignements plus détaillés sur les conditions à éviter. CSF ne recommande pas une distillation en cornue des solutions de formate pour déterminer la teneur en solides, car les températures peuvent dépasser 500 °C. L'utilisation de disques de rupture est recommandée comme une mesure de précaution lors d'un essai de vieillissement thermique sur des solutions de formate à des températures supérieures à 150 °C.
Matières incompatibles :	Agents oxydants forts, Catalyseurs au Platine. Élastomères de type NBR ou Viton à haute température et durée d'exposition importante.
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	Voir également la Section 9.
Sensibilité aux chocs mécaniques :	Aucune.

Sensibilité aux charges électrostatiques : Aucune.

Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes de césium.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

*L'information fournie est basée sur les données obtenues sur cette substance ou des substances similaires.*

### TOXICITÉ AIGÛE

DL50 par voie orale : DL50/voie orale/rat > 300 mg/kg et < 2000 mg/kg. (OCDE 401 et OCDE 420).

Inhalation : Il n'existe aucune donnée disponible sur le produit lui-même

DL50 par voie cutanée : DL50/cutanée/rat = >2000 mg/kg. (OECD 402).

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Essai d'irritation de la peau, lapin (OCDE 404) : Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Essai d'effet irritant primaire sur les yeux, lapin (OCDE 405): Irritant pour les yeux.

Sensibilisation : Aucune sensibilisation selon un Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (OCDE 429).

Mutagénicité : Non mutagène selon le test d'Ames. (OECD 471). Négatif lors d'un essai d'aberration chromosomique sur des lymphocytes humains. (OECD 473). Négatif lors d'un essai sur le lymphome de souris. (OECD 476).

Cancérogénicité : Ne contient aucune des substances inscrites par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer), le NTP (National Toxicology Program), l'OSHA (administration de la sécurité et de la santé au travail aux États-Unis), l'ACGIH (conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux) ou l'U.E. (Union européenne).

Toxicité pour la reproduction : Effets observés sur des ovaires et des testicules à 500 mg/kg/j lors d'une étude de 28 jours à doses orales répétées sur des rats. Aucun effet n'a été observé sur les organes de reproduction aux deux doses les plus faibles (150 et 15 mg/kg/j).

À la lumière d'une étude de toxicité orale à doses répétées pendant 90 jours (essai 408 de l'OCDE) menée sur une substance similaire (chlorure de césium), ce produit a été classé dans la catégorie 2 pour ce qui est de la toxicité pour la reproduction, c.-à-d. qu'il est susceptible de nuire à la fertilité. Des rats mâles et femelles ont été utilisés dans l'étude. Des effets sur les organes reproducteurs et les cycles reproductifs ont seulement été observés chez les mâles. Les effets sur la reproduction découlaient en général d'autres effets toxiques sur les glandes surrénales et les reins. La dose sans effet nocif observé (DSENO) pour les effets sur la reproduction était de 10 mg de Cs/kg de poids corporel/jour.

Toxicité pour le développement : À la lumière des résultats d'une étude de la toxicité pour le développement prénatal (essai 414 de l'OCDE) réalisée pour une substance similaire (hydroxyde de césium), ce produit n'est pas considéré comme toxique pour le développement.



STOT - exposition unique :	Des effets sur le système nerveux central ont été observés chez des rats à la suite d'une seule exposition orale à 1250 mg/kg et plus.
STOT - exposition répétée :	<p>Lors d'une étude de 28 jours par voie orale chez des rats, des effets ont été observés dans des appareils à organes multiples à la dose élevée (500 mg/kg/j). Des signes de neuro-toxicité ont également été observés. Une numération élevée des réticulocytes et des effets sur le cœur, le foie, la rate et la biochimie du sérum ont été observés à la dose moyenne (150 mg/kg/j). Le seul effet observé à la dose faible (15 mg/kg/j) est une numération élevée des réticulocytes. (OECD 407).</p> <p>À la lumière d'une étude de toxicité orale à doses répétées pendant 90 jours (essai 408 de l'OCDE) menée sur une substance similaire (chlorure de césium), ce produit a été classé dans la catégorie 2 pour ce qui est de la toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée), c.-à-d. qu'il est susceptible de causer des effets dommageables sur plusieurs organes (reins et glandes surrénales) à la suite d'une exposition prolongée ou répétée. La dose sans effet nocif observé (DSENO) pour les effets sur les reins et les glandes surrénales était de 10 mg de Cs/kg de poids corporel/jour.</p>
Danger par aspiration :	Basé sur une expérience industrielle et les données disponibles, on ne s'attend à aucun risque d'aspiration.

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique :	<p>EAU DE MER</p> <p>Huitre creuse du Pacifique (<i>Crassostrea gigas</i>) CE50 (24 h) = 1200 mg/l  Copépode marin (<i>Acartia tonsa</i>) CE50 (48 h) = 340 mg/l  Algues marines (<i>Skeletonema costatum</i>) CEB50 (72 h) = 710 mg/l; CER50 (0-72 h) = 1600 mg/l; CSEO = 320 mg/l  Crevette brune (<i>Crangon crangon</i>) CL50 (96 h) = 875 mg/l  Flétan juvénile (<i>Scophthalmus maximus</i>) CL50 (96 h) = 260 mg/l  Ctenogobius gymnauchen CL50 (96 h) = 861,5 mg/l  Amphipode (<i>Corophium volutator</i>) CL50 (10 jours) = 6653 mg/kg  Mysis (<i>Mysidopsis bahia</i>) CL50 (48 h) = 521 mg/l  Mysis (<i>Mysidopsis bahia</i>) croissance CI25 (7 jours) = 260 mg/l, croissance CSEO = 252 mg/l; survie CI25 (7 jours) = 359 mg/l, survie CSEO = 420 mg/l  Capucette béryl (<i>Menidia beryllina</i>) CL50 (96 h) = 787 mg/l  Capucette béryl (<i>Menidia beryllina</i>) croissance CI25 (7 jours) = 440 mg/l, croissance CSEO = 252 mg/l; survie CI25 (7 jours) = 471 mg/l, survie CSEO = 420 mg/l</p> <p>EAU DOUCE</p> <p>Poisson zèbre (<i>Brachydanio rerio</i>) CL50 (96 h) &gt;100 mg/l  Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) CL50 (96 h) = 2100 mg/l  Cladocère (<i>Daphnia magna</i>) CE50 (48 h) &gt; 100 mg/l  Algues d'eau douce (<i>Desmodesmus subspicatus</i>, anciennement <i>Scenedesmus subspicatus</i>) CER50 (0-72 h) = 110 mg/l; CSEO = 56 mg/l  Algues d'eau douce (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>, anciennement <i>Selenastrum capricornutum</i>) CER50 (0-72 h) = 110 mg/l; CSEO = 18 mg/l</p>
Autres renseignements :	Chez la plupart des espèces marines, ce produit n'a pas présenté de toxicité et a reçu une note OR/ARGENT/ARGENT pour les produits de forage et OR pour les produits de complétion/reconditionnement en vertu du Harmonized Offshore and Chemical

## Notification Format (HOCNF) de PARCOM

DEVENIR ENVIRONNEMENTAL

## Persistance et dégradabilité

## FACILEMENT BIODÉGRADABLE

Biodégradabilité facile dans l'eau de mer - Essai en fiole fermée (Méthode 306 de l'OCDE) = 79 % de dégradation mesurée après 28 jours

Biodégradabilité facile dans l'eau de mer - Essai en fiole fermée (Méthode 306 de l'OCDE) = 66 % de dégradation mesurée après 28 jours

Biodégradabilité immédiate dans l'eau douce - Essai en fiole fermée (Méthode 301D de l'OCDE) = 83 % de dégradation mesurée après 28 jours

Biodégradabilité immédiate dans l'eau douce – Essai avec flacon fermé (méthode 301D de l'OCDE) = 79 % de dégradation après 28 jours

## Bioaccumulation

Log Poctanol/eau = < - 2,20 (aucun potentiel de mener à une bioconcentration). Voir également la Section 9.

## Mobilité:

Aucune information disponible.

Distribution dans les compartiments environnementaux : Aucun renseignement disponible.

## Autres effets nocifs :

Aucune autre donnée disponible.

### 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Avis de non-responsabilité : L'information présentée dans cette section concerne le produit comme il est expédié dans sa composition prévue comme décrite à la section 2 de cette fiche signalétique. La contamination ou le traitement peuvent modifier les caractéristiques et les exigences du déchet. Les règlements peuvent également s'appliquer aux récipients vides, aux doublures ou à l'eau de rinçage. Les règlements provinciaux et locaux peuvent être différents des règlements fédéraux. La personne qui génère un déchet doit établir sa propre classification.

## RCRA :

Le produit non utilisé sera considéré comme un déchet dangereux selon US RCRA, 40 CFR 261.

## Produit inutilisé et non contaminé :

Des codes de déchet doivent être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application du produit. Le produit inutilisé est considéré comme un déchet dangereux.

Considérations relatives à  
**l'élimination :**

Le produit, tel qu'il est fourni, doit être utilisé en accord avec les réglementations des autorités nationales, provinciales et locales. La même recommandation s'applique aux conteneurs et à l'emballage.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

Numéro ONU :	Non réglementé
Désignation officielle de transport	Non réglementé
N° ID/ONU	Non règlementé
Désignation officielle de	Non règlementé

---

transport	
Classe de danger	Non réglementé
<b>Groupe d'emballage</b>	Non réglementé

OACI (air)

N° ID/ONU	Non réglementé
Désignation officielle de transport	Non réglementé
Classe de danger	Non réglementé
<b>Groupe d'emballage</b>	Non réglementé

IATA

N° ID/ONU	Non réglementé
Désignation officielle de transport	Non réglementé
Classe de danger	Non réglementé
<b>Groupe d'emballage</b>	Non réglementé

IMDG

N° ID/ONU	Non réglementé
Désignation officielle de transport	Non réglementé
Classe de danger	Non réglementé
<b>Groupe d'emballage</b>	Non réglementé

RID

N° ID/ONU	Non réglementé
Désignation officielle de transport	Non réglementé
Classe de danger	Non réglementé
<b>Groupe d'emballage</b>	Non réglementé

ADR

N° ID/ONU	Non réglementé
Désignation officielle de transport	Non réglementé
Classe de danger	Non réglementé
<b>Groupe d'emballage</b>	Non réglementé

Recueil IBC de l'OMI :

Formiate de césium – provisoirement évalué en tant que : Catégorie de polluant Z, type de navire 3, avec exigence supplémentaire 15.19.6.

**15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION***Classification de danger*

États-Unis - OSHA (29 CFR 1910.1200) : Dangereux

Canada - Classification SIMDUT Dangereux: Voir Section 2 pour la classification de danger  
(Règlement sur les produits dangereux, DORS/2015-2017)

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le Règlement sur les produits dangereux .

### *Inventaires internationaux*

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)	Est conforme à (aux)
LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées	Est conforme à (aux)
ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon	N'est pas conforme à (aux)
IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	N'est pas conforme à (aux)
KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée	N'est pas conforme à (aux)
PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines	N'est pas conforme à (aux)
AICS - Inventaire australien des substances chimiques	Est conforme à (aux)
NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande	N'est pas conforme à (aux)
TCSI - Inventaire des substances chimiques de Taïwan	Est conforme à (aux)

Remarque : Cabot Corporation est détentrice d'un certificat de notification de faible quantité depuis la Chine et est autorisée à importer la substance Formiate de césium à hauteur de 10 tonnes par an.

### *Règlements fédéraux américains*

SARA Section 302 (40 CFR 355) substance très dangereuse :

Aucun composant n'est énuméré comme produit chimique extrêmement dangereux sous la section 302 de SARA.

### SARA 311/312 Catégories de dangers

Risque aigu pour la santé	OUI
Risque chronique pour la santé	OUI
<b>Risque d'incendie</b>	NON
Danger de libération soudaine de pression	NON
Risque de réactivité	NON

Section 313 (40 CFR 372) de SARA, inventaire de rejets toxiques

Ne contient aucune des substances identifiées sous la section 313 en tant que produits chimiques toxiques au-dessus des concentrations minimales nécessaires pour être sujet aux conditions d'avis de fournisseur.

Modifications de la Loi sur la qualité de l'air de 1990 (CAA, Section 112, 40 CFR 82) :

Ce produit ne contient aucun composant inscrit comme un polluant atmosphérique dangereux, une substance inflammable, une substance toxique ou un agent d'appauvrissement de l'ozone de classe 1 ou 2

### CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient pas de Polluant Prioritaire listé.

### CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de

CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit.

Food and Drug Administration (FDA)

Interdit.

Renseignements pharmaceutiques

Interdit.

*États-Unis - Réglementations des États*

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

*Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis*

Ce produit ne contient aucune substance réglementée par des règlements d'État sur le droit à l'information.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Références :

MARPOL 73/78, Édition la plus récente de la circulaire MEPC.2/Circ. du comité de la protection du milieu marin, Recueil IBC, Résolution A.673(16) de l'OMI, Directives pour le transport et la manutention de quantités limitées de substances liquides nocives et potentiellement dangereuses en vrac à bord des navires de servitude au large.

Contacts: Voir Section 1

Avis de non-responsabilité :

Les renseignements ci-dessus sont fondés sur des renseignements que Cabot Corporation considère comme étant précis. Aucune garantie, expresse ou tacite, n'est fournie. Les renseignements sont fournis seulement pour votre information et votre considération et Cabot n'assume aucune responsabilité légale d'utilisation ou de fiabilité. En cas de divergence entre l'information sur le document non anglais et ses contreparties anglaises, la version anglaise aura priorité.

Préparée par : Cabot Corporation - Sécurité, santé et environnement

Date de révision : 18-avr.-2017

Date de révision précédente : 13/Août/2015

Raison de la révision: Modification de la classification du danger. Révisions partout

Tous les noms annotés avec le symbole ® ou sont des marques de commerce de Cabot Corporation ou de ses sociétés affiliées.

Fin de la fiche signalétique